

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 03 février 2022

DANIEL LENOIR, NOMME COORDINATEUR NATIONAL DE LA FEUILLE DE ROUTE « PREVENTION DU MAL-ÊTRE ET ACCOMPAGNEMENT DES POPULATIONS AGRICOLES EN DIFFICULTÉ »

Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé, Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, et Laurent Pietraszewski, secrétaire d'Etat chargé des retraites et de la santé au travail, confient, pour un an, la mission de coordinateur national de la feuille de route « prévention du mal être et accompagnement des populations agricoles en difficulté » à Daniel Lenoir, Inspecteur général des affaires sociales.

Les ministres ont dévoilé le 23 novembre dernier cette feuille de route visant à renforcer les actions et la coordination des acteurs pour permettre de prévenir et accompagner les agriculteurs et salariés agricoles qui font face à des situations de mal-être.

Placé auprès du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Daniel Lenoir assurera la mise en place de la nouvelle gouvernance posée par la feuille de route, tant au niveau national que local avec la création, dans chaque département, d'un

comité départemental dédié au mal-être agricole. Une circulaire conjointe des 3 ministres en date du 3 février 2022 précise les modalités de cette nouvelle gouvernance locale, permettant de décliner l'approche territorialisée de la feuille de route, au plus près des situations locales.

Il assurera également la coordination nationale et s'attachera à la mise en œuvre rapide et effective des actions annoncées dans la feuille de route.

Daniel Lenoir rendra compte chaque trimestre aux partenaires ministériels de l'état d'avancement de cette feuille de route pendant sa première année de mise en œuvre. Au terme de sa mission, il formulera un bilan de la première année d'exécution du plan et pourra proposer des recommandations opérationnelles pour la suite.

Agronome de formation et titulaire d'un master de sociologie rurale, Daniel Lenoir a exercé tant dans le monde agricole, notamment comme directeur général de la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole, que dans le domaine de la santé, comme directeur général de l'Agence régionale de santé du Nord Pas-de-Calais, et de la Sécurité sociale, et de la sécurité sociale, comme directeur général de caisses nationales. A ce titre, il s'est particulièrement investi dans les problématiques des risques professionnels et psycho-sociaux et dans la prévention du suicide.

« En septembre 2021, le président de la République avait à l'occasion des assises de la santé mentale et de la psychiatrie réaffirmé notre engagement collectif pour la santé mentale de nos concitoyens. La feuille de route présentée en novembre venait traduire ce même engagement dans le secteur agricole, particulièrement exposé à ces problématiques. Pour coordonner ce plan de bataille contre leur mal-être, il fallait un fin connaisseur de nos agriculteurs et des risques psycho-sociaux auxquels ils sont exposés. Daniel Lenoir en sera le parfait pilote. » a déclaré **Olivier Véran**, ministre des Solidarités et de la Santé.

Pour Julien Denormandie, « ce rôle de coordinateur national est un rouage essentiel de la feuille de route présentée en novembre dernier. Par son expertise dans la gestion des risques psycho-sociaux et sa connaissance fine du monde agricole et de ses enjeux

spécifiques, Daniel Lenoir saura mener à bien cette mission si importante au service de nos agriculteurs ».

« La nomination de Daniel Lenoir comme coordinateur national marque une étape importante dans la mise en œuvre opérationnelle de cette feuille de route attendue par les agriculteurs. Son rôle interministériel est un élément clé pour prendre en compte l'ensemble des dimensions sociale, économique et de santé publique à l'origine des situations de mal-être et ainsi apporter les réponses les plus adaptées. » a déclaré Laurent Pietraszewski.

Contacts presse:

Cabinet d'Olivier Véran

sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr

Cabinet de Julien Denormandie

cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Cabinet de Laurent Pietraszewski

communication-retraites@retraites.gouv.fr

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr.

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, suivez ce lien